

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Vendredi 5 Juin 2026 à 19h30

Mairie de Saint-Hilaire-de-Brens

En présence de :

Laurent GUILLET, Hélène POULAIN, Régis YVRARD, Isabelle JANAUDY, Olivier ARZANO, Jean-Pierre TERRIEUX, Sabine DERRIEN, Yoris HOARAU, Agnès MOREL, Fabien BILLET.

Absences excusées :

Andy GIAIOURAS, Claudine ARCHER, Florian GRATALOUX, Pauline DOUBLE, Marie-Agnès SANTUS.

Pouvoirs :

Andy GIAIOURAS à Hélène POULAIN.

Claudine ARCHER à Olivier ARZANO.

Florian GRATALOUX à Jean-Pierre TERRIEUX.

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1 - Election du Secrétaire de séance
- 2 - Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 7 Mai 2026
- 3 - Délibérations :
 - 3.1 Règlement intérieur Cantine-Garderie-Bus année scolaire 2026-2027
 - 3.2 Délibération pour demande de subvention auprès de la Communauté de Communes des Balcons - Appel à projet : retrait des eaux de source du réseau d'assainissement
 - 3.3 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
 - 3.4 Cession d'une partie de la parcelle AB 283, route de Mury
- 4 - Décision modificative pour augmentation compte 203
- 5 - Mutuelle santé 2027-2032 - Contrat proposé par le CDG 38
- 6 - Entretiens individuels
- 7 - Point sur les travaux en cours
- 8 - Présentation du logiciel Tableau de classement des voiries
- 9 - Questions diverses

La séance est ouverte à 19h30.

Hélène POULAIN est élue secrétaire de séance.

Compte-rendu du conseil municipal du Jeudi 7 Mai 2026 :

Le compte-rendu du conseil municipal du Jeudi 7 Mai 2026 est adopté par **13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

Délibérations :

3.1 Délibération portant modification de l'ordre du jour

Le Maire sollicite une modification de l'ordre du jour afin d'ajouter une délibération supplémentaire portant sur la cession d'une partie de la parcelle AB 283, située route de Mury.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette modification de l'ordre du jour par **13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

3.2 Délibération relative au règlement intérieur Cantine-Garderie-Bus - année scolaire 2026-2027

Laurent GUILLET, Maire, donne lecture du règlement intérieur Cantine-Garderie-Bus dans son intégralité. Il insiste sur les principaux changements par rapport aux années précédentes, notamment l'évolution du prix de vente du repas, qui passe de 4,85 € à 4,95 €, ainsi que le prix de vente du repas apporté, fixé à 2 €.

Des aménagements et modifications sont également présentés. Il est notamment prévu un aménagement individuel pour les jeunes enfants en plein apprentissage de la continence. Ce point pourra être revu si son application pose des difficultés dans l'organisation du service.

Il est également précisé que les enfants bénéficiant d'une dérogation au sein de l'école pour ne pas être scolarisés l'après-midi jusqu'à leurs trois ans ne pourront pas accéder au service de cantine entre 11h30 et 13h30.

Il est précisé que ce travail a été réalisé le 27 mai 2026 avec Franck GINET, adjoint aux écoles à Vénérieu, puis par les commissions Écoles des deux communes le 2 juin 2026. Il est également prévu de laisser une copie papier du règlement intérieur voté pour consultation en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur Cantine-Garderie-Bus pour l'année scolaire 2026-2027 par **13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

3.3 Délibération pour demande de subvention auprès de la Communauté de Communes des Balcons - Appel à projet : retrait des eaux de source du réseau d'assainissement

Laurent GUILLET, Maire, expose au Conseil Municipal que des eaux de source sont actuellement canalisées route de la Mairie, puis déversées sur un terrain privé.

Sur cette propriété, ces eaux de source se déversent dans le réseau d'assainissement, ce qui n'est pas conforme à la réglementation.

La commune souhaite donc retirer ces eaux de source du réseau d'assainissement et créer un réseau gravitaire afin de permettre leur évacuation.

Pour la réalisation de ces travaux, la commune dispose d'un devis établi par l'entreprise PAILLET, d'un montant de 3 300 € hors taxes.

Le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes des Balcons, dans le cadre de l'appel à projet relatif au retrait des eaux de source du réseau d'assainissement, pour un montant de 1 650 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et autorise la demande de subvention correspondante auprès de la Communauté de Communes des Balcons par **13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

3.4 Délibération pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs - CCID

Laurent GUILLET, Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de proposer une liste de 24 personnes dans le cadre du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs, dite CCID. Cette liste doit permettre à l'administration compétente de désigner 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

La liste ayant été établie, il est demandé au Conseil Municipal de la valider par délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la liste proposée pour le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs par **13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

3.5 Délibération relative à la cession d'une partie de la parcelle AB 283, route de Mury

Laurent GUILLET, Maire, expose au Conseil Municipal que la parcelle cadastrée AB 283, située route de Mury, jouxte la propriété de Monsieur VIROT et de Madame PRUDON.

Un bornage contradictoire a été réalisé et approuvé. Cette parcelle sera divisée en deux lots :

le lot A, d'une contenance de 2 ares et 90 centiares ;

le lot B, d'une contenance de 90 centiares.

Il est proposé de céder le lot B à Madame PRUDON et Monsieur VIROT, pour un prix fixé à 750 €.

La signature de l'acte est prévue le 17 juin 2026 à 9h00 à Mions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la cession du lot B de la parcelle AB 283, route de Mury, au profit de Madame PRUDON et Monsieur VIROT, pour un montant de 750 €, par **13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

4 - Décision modificative pour augmentation du compte 203

Laurent GUILLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être réalisée afin d'augmenter le compte 203.

Ce compte concerne notamment les dépenses liées aux publications dans le cadre des marchés publics.

La somme correspondante n'avait pas été prévue, la commune pensant l'avoir intégralement réglé, sur l'année 2025, les frais de publication relatifs aux travaux de la route de Mury.
Il apparaît toutefois qu'un solde de 192 € reste à régler.
Afin de pouvoir honorer cette dépense, la somme de 192 € sera prélevée sur le compte 2057 et basculée sur le compte 203.

5 - Mutuelle santé 2027-2032 - Contrat proposé par le CDG 38

Laurent GUILLET, Maire, informe le Conseil Municipal qu'un contrat de mutuelle santé est proposé par le Centre de Gestion de l'Isère, pour la période 2027-2032.
Il rappelle que la commune avait jusqu'à présent retenu, avec le Centre de Gestion, un dispositif de prévoyance. Depuis l'année dernière, l'ensemble des agents de la commune peut bénéficier de cette prévoyance, avec la liberté d'y adhérer ou non.
La commune a décidé d'apporter une aide de 20 € par agent pour ce contrat de prévoyance.
Un dispositif similaire est désormais étudié par le Centre de Gestion concernant la mutuelle santé. Cette mutuelle ne sera pas obligatoire. Chaque agent pourra y adhérer s'il le souhaite.
La commune devra également définir le montant de l'aide qu'elle souhaite apporter pour ce service de mutuelle.
Une réunion en visioconférence est prévue le 16 juin 2026, afin d'obtenir davantage d'informations sur les modalités de ce dispositif.
Il est indiqué que la commune s'oriente vers le choix de la MNT pour cette mutuelle, aussi bien pour les agents titulaires que pour les agents non titulaires.
Une réunion sera organisée avec les agents afin de leur présenter le projet, après la réunion en visioconférence du 16 juin 2026.

6 - Entretiens individuels

Laurent GUILLET, Maire, informe le Conseil Municipal que les agents de la commune vont participer à leur entretien individuel annuel.
Une répartition a été établie entre les élus et les personnes en charge des ressources humaines afin de conduire ces entretiens.
Le premier entretien se tiendra avec Florian GRATALOUX et Laurent GUILLET. Edwige PERRIN et Marie-Louise ANGEI débiteront les entretiens le 4 juin 2026.
D'autres dates ont été fixées avec l'ensemble des agents. Ces entretiens devraient se terminer aux alentours du 20 juin 2026.
Il est rappelé que ces entretiens individuels permettent également de définir la part variable du RIFSEEP attribuée aux agents au mois de décembre. Cette part variable est notamment déterminée en fonction des échanges intervenus au cours de l'entretien et du résultat de celui-ci.
Il est également envisagé d'organiser une rencontre avec le personnel et les enseignantes, possiblement à la fin du mois d'août, ou en tout état de cause aux alentours de la rentrée scolaire, prévue le 1er septembre 2026.

7 - Point sur les travaux en cours

Laurent GUILLET, Maire, fait un point sur les travaux en cours sur la commune.
Concernant la route de Mury, le revêtement est terminé. Il reste toutefois à réaliser la signalétique, le marquage au sol, ainsi que la pose de résine sur les plateaux traversants.
S'agissant des travaux de la mairie, ceux-ci continuent d'avancer. La chape a été coulée au sol. Les entreprises chargées de l'isolation et de la pose du placo ont pu reprendre leur intervention. Les plafonds sont actuellement en cours de finition avant leur mise en peinture.
La semaine prochaine, l'entreprise PAILLET doit intervenir à l'extérieur afin de remettre la cour à niveau et en état. Elle doit également commencer les travaux du parvis, avec le rehaussement du parvis côté rue.
Laurent GUILLET présente ensuite deux devis au Conseil Municipal.
Le premier devis concerne l'entretien de la VMC de l'école. L'entreprise Ventil Isère propose, pour un montant de 1 541 € hors taxes, de procéder au nettoyage de l'ensemble des VMC de l'école, de la salle mutualisée, ainsi que du local CTA.
Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour que cette entreprise intervienne.
Le second devis concerne l'entreprise FINET, pour la réalisation de couvertines sur l'escalier menant à la salle mutualisée, pour un montant de 4 500 € hors taxes.
Les membres du Conseil Municipal donnent également leur accord pour entreprendre ces travaux.

8 - Présentation du logiciel Tableau de classement des voiries

Olivier ARZANO présente au Conseil Municipal le logiciel relatif au tableau de classement des voiries, à la mise en route auquel il a largement contribué.

Ce logiciel permet de visualiser le classement des différentes voies sur l'ensemble de la commune, notamment les voies départementales, les voies communales ainsi que les chemins.

Il est également possible de travailler directement sur ce logiciel en y ajoutant différentes couches d'information. Ces couches peuvent notamment permettre d'identifier les chaussées nécessitant des réfections, puis de les classer selon leur degré d'urgence, de la plus urgente à la moins urgente, en fonction de leur état.

Cet outil apparaît particulièrement intéressant pour le suivi et la planification des travaux de voirie. La commission Voirie pourra être amenée à l'utiliser plus fréquemment à l'avenir afin de prévoir et prioriser les différents travaux à réaliser sur la commune.

Questions diverses :

Hélène POULAIN indique au Conseil Municipal les éléments communiqués par Andy GIAIOURAS concernant plusieurs réunions et sujets relatifs aux affaires scolaires, au TE38 et au SCoT / SYMBORD.

Concernant la réunion du 27 mai 2026 avec les délégués de parents d'élèves, il est indiqué qu'aucune remontée significative ni aucun problème particulier n'ont été signalés.

S'agissant de la garderie du soir, le même système que celui mis en place à Vénérieu sera retenu. L'horloge de la tablette sera décalée de cinq minutes de manière favorable aux parents, afin de leur laisser le temps de récupérer les enfants et d'éviter tout conflit sur l'horaire. Une vérification régulière de l'horloge de la tablette sera également assurée par Andy GIAIOURAS.

Concernant la sécurisation de l'accès à la garderie du soir, les parents délégués ont été informés du nouveau fonctionnement. Lorsque les enfants sont à l'extérieur, le portillon sera fermé à clé : l'agent ouvrira aux parents puis refermera. Lorsque la garderie se déroulera à l'intérieur, le portillon restera ouvert, mais la porte de la salle garderie-cantine sera fermée à clé. Une sonnette est installée à côté de la porte : l'agent ouvrira puis refermera. Un mail d'information sera envoyé à l'ensemble des parents en début de semaine prochaine au plus tard.

Concernant la réunion du 2 juin 2026 entre les commissions Écoles de Vénérieu et de Saint-Hilaire-de-Brens, en complément du travail réalisé sur le règlement intérieur, il a été convenu de se réunir début septembre afin d'évoquer plus largement le RPI et notamment de simplifier la convention entre les deux communes, actuellement assez complexe.

La visite du Sénat avec les élèves de CM2 a également été évoquée, avec l'idée de renouveler cette visite en octobre prochain. Les élus sont mobilisés sur ce sujet ; le maire de Vénérieu doit prochainement rencontrer la sénatrice afin de commencer à organiser cette future visite. La question du financement sera également étudiée, avec un retour rapide pour l'organisation.

Il est rappelé que la boum des CM2 aura lieu le 3 juillet 2026. Les élus sont conviés à la remise des diplômes en fin d'après-midi.

Andy GIAIOURAS proposera de réunir à nouveau la commission École à la toute fin de l'année scolaire, entre la fin du mois de juin et la mi-juillet, afin de préparer et d'anticiper la rentrée scolaire de septembre, d'évoquer l'organisation à mettre en place et de faire un point général.

Concernant la réunion d'installation du TE38, il est indiqué que celle-ci s'est tenue le 20 mai 2026 à 18h00, à Annoisin-Châtelans, pour le Territoire 1. Cette réunion avait pour objet de présenter le fonctionnement du TE38 aux délégués et d'élire les représentants du territoire au sein de la gouvernance syndicale.

À l'issue de cette réunion, Monsieur Patrick ROSSI, élu de la commune de Montalieu-Vercieu, a été élu Vice-Président territorial pour le Territoire 1, auquel appartient la commune.

Plusieurs documents d'information ont été remis à cette occasion et seront transmis à Laurent GUILLET pour consultation et suivi : le guide du délégué ou de la déléguée TE38, le rapport d'activité 2025, le livret présentant les financements auxquels le TE38 peut participer, notamment pour les travaux et l'entretien des réseaux concernés, ainsi qu'une fiche de contacts des agents référents.

Parmi les contacts utiles identifiés figurent Dominique CONTICCHIO pour les travaux d'électrification et Sylvain CHAUTEMPS pour l'éclairage public. La prochaine réunion réunissant l'ensemble du conseil syndical du TE38 est prévue à Voreppe, le 16 juin 2026.

Concernant la réunion d'installation du bureau du SCoT / SYMBORD, il est indiqué que celle-ci s'est tenue le mercredi 3 juin 2026.

Les délégations des vice-présidents ont été arrêtées. Deux vice-présidents disposent notamment d'une délégation pour le suivi de la mise en compatibilité des PLU avec le SCoT. Pour la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, il s'agit de Monsieur Christian GIROUD, maire de Montalieu-Vercieu, qui constituera un relais important pour les sujets d'urbanisme, notamment en cas de mise en compatibilité du PLU avec le SCoT, les lois et les règlements, ainsi que pour les autres questions relevant de ces sujets.

Les autres délégations évoquées concernent la révision du SCoT et les sujets de mobilité, confiés à Régis MURILLON, élu à Villette-d'Anthon ; le développement économique, commercial et touristique dans le cadre de la révision du SCoT, confié à Pierre SERMET, adjoint à la mairie des Avenières ; l'environnement et l'agriculture, confiés à Annie POURTIER, maire du Bouchage ; ainsi que le développement urbain, les modes de construction et la consommation d'ENAF, c'est-à-dire d'espaces naturels, agricoles et forestiers, confiés à Jean-Yves MAZABRARD, maire de Tignieu-Jamezieu.

Sur le sujet des EPR2, le suivi sera assuré avec le président Éric CAMP, Jean-Yves MAZABRARD et Jacques BRACCO, maire de Villemoirieu.

Des nominations dans différents organes, instances et institutions ont également été réalisées, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans le détail. Le prochain conseil syndical, initialement envisagé le 17 juin 2026, serait reporté au 24 juin 2026 à 18h30, à la Maison du Département à Crémieu.

Yoris HOARAU interroge le Conseil Municipal au sujet du Domaine des Plagnes.

Laurent GUILLET, Maire, rappelle la situation. Il indique qu'à ce jour, il n'y a plus de procédure en cours. Le dossier est passé devant le tribunal et un accord a été trouvé.

Il est ainsi prévu que, tous les six mois, l'orangerie, qui a été montée avec autorisation et fait l'objet d'un contrôle électrique à chaque montage, soit démontée. Il a toutefois été accepté que la structure ne soit pas démontée dans son intégralité. Les vitres, le toit et le parquet sont retirés, tandis que les barres métalliques assurant le soutien de l'ensemble restent à demeure.

Il est précisé que cette structure est, en tout état de cause, inutilisable dès lors qu'elle n'est plus couverte.

Un point est également évoqué concernant les points lumineux, notamment route du Mont. Certains luminaires ne disposent plus de numéro. Il conviendra donc de se pencher sur ce dossier afin de retrouver les numéros correspondants et, le cas échéant, de les remettre sur les différents luminaires concernés.

Agnès MOREL prend ensuite la parole afin de présenter au Conseil Municipal les éléments issus de sa dernière réunion du SEPPEC, syndicat des eaux.

Elle indique que Monsieur Christophe DOUCHET a été élu président.

Ont également été élus :

- Monsieur Mickaël MONIN, 1er vice-président ;
- Monsieur Aimé VUILLAT, 2ème vice-président ;
- Madame Delphine HARTMANN, 3ème vice-présidente ;
- Monsieur Benoît JAS, 4ème vice-président ;
- Monsieur Slim SOUABNI, 5ème vice-président ;
- Monsieur Roland SEIGLE, 6ème vice-président.

Six autres membres du bureau ont également été désignés afin de constituer un bureau élargi :

- Monsieur René BEAUJOLIN ;
- Monsieur Pierre CUISNIER ;
- Monsieur Jean-Michel LEBARS ;
- Madame Audrey PIN ;
- Madame Géraldine STIVAL ;
- Monsieur Daniel VERGÉ.

Fabien BILLET prend ensuite la parole au sujet de la balise qui existait auparavant au bout du chemin de la Côte de Remondière et qui a été supprimée.

Il indique que cette balise permettait d'attirer l'attention des automobilistes. Il constate que les véhicules qui descendent arrivent désormais plus rapidement qu'auparavant.

Il conviendra donc d'étudier l'opportunité de remettre une balise en place.

Sabine DERRIEN évoque ensuite un problème de stationnement rue des Écoles. Elle constate que de plus en plus de véhicules stationnent de manière anarchique dans cette rue.

Elle interroge le Conseil Municipal sur les solutions pouvant être envisagées, notamment la mise en place de panneaux d'interdiction de stationner.

Hélène POULAIN indique que cette solution ne lui paraît pas très esthétique. La question reste donc ouverte. Il est notamment envisagé, lorsque le problème se pose, d'aller à la rencontre des personnes concernées afin d'échanger avec elles et de leur rappeler les règles de stationnement.

Isabelle JANAUDY informe ensuite le Conseil Municipal que, pour la sortie à Walibi, seuls quatre enfants de la commune de Saint-Hilaire-de-Brens sont inscrits cette année.

La commune n'aura donc pas besoin de prévoir d'accompagnateurs spécifiques. Ces quatre enfants seront pris en charge par les personnes accompagnant les autres enfants participant à la sortie.

Il est également indiqué que la commission Action sociale se réunira le 12 juin 2026 à 18h30.

Quatre membres non élus ont rejoint cette commission : Madame Pascale TERRIEUX, Madame Élisabeth Costa-Juliano, Michelle GUICHERD, Gisèle GUICHERD.

Isabelle JANAUDY indique également qu'il y a actuellement 43 inscrits pour le voyage à Cornalba, en Italie, au mois de septembre.

La commission Communication devra par ailleurs rédiger une feuille d'information à distribuer dans les boîtes aux lettres, afin d'évoquer plusieurs incivilités constatées, notamment concernant les chiens, les bruits, l'élitage des arbres et le stationnement.

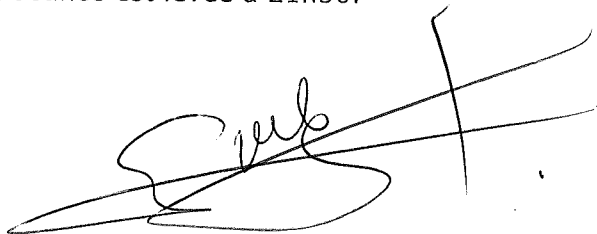
La commission Communication se réunira afin de préparer ce document.

Il est rappelé que la fête de la musique sera organisée par l'association Mont Bel Air Animation le 13 juin 2026.

Pour le prochain mariage, qui aura lieu le 11 juillet 2026, Yoris HOARAU accompagnera Laurent GUILLET.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 3 juillet 2026 à 20h30. Il est précisé que cette séance se tiendra à 20h30 en raison d'une cérémonie organisée auparavant avec la commune de Vénérieu. Les élèves de CM2 organisent une boum et la commune de Saint-Hilaire-de-Brens est invitée afin de remettre notamment un cadeau aux enfants qui partiront prochainement en sixième.

La séance est levée à 21h50.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Guillet', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.